

Réforme Blanquer **PROTÉGEONS LA VOIE PRO !**



HORS CLASSE
**OBTENIR D'AUTRES
AVANCÉES**


P.5

FONCTION PUBLIQUE
**REFUSER LA FIN
DU STATUT**

P.6

HISTOIRE-GÉO EMC
**VICTIME DE
L'UTILITARISME**

ENTRETIEN P.15



**« Je vote
et je fais voter
SNUEP
et FSU »**

Leur avenir *c'est mon métier*

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

SOMMAIRE

ACTUALITÉS P4 À 5

Formation des enseignant·es / Hors Classe 2018 / Mutations : évolution du barème / Missions des professeur·es principaux

DOSSIER P6 À 9

Transformation de la Fonction publique

GRAND ANGLE P10

Les neurosciences dans l'Éducation nationale / Municipalités FN

VIE SYNDICALE P11

Polynésie Française / Que fait le syndicat / Conditions de travail

QUESTIONS ÉDUCATIVES P12 À 14

Évolution du CAP / Évaluations nationales en 2^{de} / Loi sur la formation professionnelle / Réforme de la voie professionnelle

ENTRETIEN P15

Iris Naget, APHG : Une réforme utilitariste

CHOIX MINISTÉRIELS PRÉJUDICIALES POUR NOUS ET LES JEUNES

NE LAISSONS PAS FAIRE

© Pellicam SN

Le gouvernement a entamé son grand chantier de liquidation des services publics : privatisation d'un certain nombre de missions, suppressions de postes, remise en cause du statut de la Fonction publique, individualisation des rémunérations, menaces sur le paritarisme... Malgré la grogne grandissante, le gouvernement poursuit sa logique implacable en imposant un véritable coup de rabot dans les aides sociales et en programmant une réforme brutale des retraites.

Le ministre Blanquer peut se gargariser de sa réforme de la voie professionnelle mais les personnels sont bien placés pour voir que ni les salaires, ni les emplois, ni leurs conditions de travail, ni les conditions d'accueil des élèves n'entrent en compte dans son projet. Seul l'apprentissage profite de ses largesses et de celles du gouvernement. La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la réforme de la voie pro remettent en cause le service public de la formation professionnelle.

« LE SNUEP-FSU
CONTINUE À PRENDRE SES
RESPONSABILITÉS AU SEIN
D'UNE INTERSYNDICALE LA
PLUS UNITAIRE POSSIBLE POUR
COMBATTRE CETTE RÉFORME. »

Repousser la spécialisation à un métier en 1^{re} impliquera une déprofessionnalisation de la formation. La réduction des temps d'enseignements engendrera mécaniquement des suppressions de postes et des difficultés accrues pour tous les jeunes. La création de « classes passerelles » non qualifiantes et imposées en heures supplémentaires ne masquera pas le désastre de Parcoursup.

La baisse du financement des LP, le transfert des diplômes aux branches professionnelles, l'implantation d'UFA dans tous les établissements ne seront pas sans conséquences sur nos statuts et nos conditions de travail.

Pourtant, dédoubler les classes de secondes, réduire les effectifs des classes, interdire le regroupement des filières CAP dans les disciplines générales, sont des choix qui n'impliquent pas une grande réforme mais qui amélioreraient le quotidien des personnels et des élèves.

Après les heures d'informations syndicales organisées le 18 septembre, le SNUEP-FSU appelle les PLP à se mobiliser et à participer aux réunions et aux stages syndicaux sur tout le territoire. Parce que devant l'ampleur des attaques, il est nécessaire de travailler tous ensemble, le SNUEP-FSU continue à prendre ses responsabilités au sein d'une intersyndicale la plus unitaire possible pour combattre cette réforme.

Parce que nous sommes attachés aux services publics et à ses missions, au statut de la Fonction publique, à notre système de retraite, le SNUEP avec la FSU continueront de combattre ces projets néfastes.

Le SNUEP-FSU, dont les militant·es travaillent dans les établissements avec les élèves et avec la profession, appelle les personnels à s'impliquer et à voter pour les élections professionnelles. Le choix d'une organisation syndicale engagée, laïque et combative est essentiel pour l'avenir de la formation des jeunes et pour nos métiers.

SIGRID GÉRARDIN

Co-secrétaire générale

**ENSEMBLE, CONSTRUONS LES MOBILISATIONS
POUR UN AUTRE PROJET POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE.**



38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

suep.national@wanadoo.fr

www.suep.fr

Directeur de la publication :

Axel Benoist

Collaboratif : Frédéric Allègre,

Patrick Bernard,

Marie-Caroline Guérin,

Isabelle Lauffenburger,

Thierry Monnaye.

Photos : M-C. Guerin, P. Bernard,

O. Salerno

PAO : Pellicam SN

N° CP : 1218 S 05844

ISSN : 1762-2808 - 1 €

Régie publicitaire :

Com D'Habitude Publicité,

Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.

poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie :

Compedit Beauregard

ZI Beauregard, BP 39

61600 La Ferté Macé

Encarts : supplément N°1
au n°105 et bulletin d'adhésion
encartés.

BILAN DES TITULARISATIONS

Le bilan de la titularisation des enseignant-es 2017 a été présenté au CTM de juin 2018. Le 2^d degré accueillait 14 273 stagiaires (- 6 % par rapport à 2016) :

- 1 sur 10 n'a pas été titularisé (1484) ;
- 693 (la moitié des non-titularisé-es) ont vu leur stage renouvelé ;
- 436 ont vu leur stage prolongé ;
- 54 PLP ont été licencié-es (parmi les 284 tout corps confondus) : 27 à l'issue de la 1^{re} année (dont 3 de l'examen réservé) et 27 à l'issue de la 2^{de} année.

C'est en Lettres-Anglais que le nombre de licenciements après un an est le plus important (10). À l'inverse, sur 1 094 stagiaires dans les disciplines professionnelles, seul-es 8 ont été licencié-es après un an soit 0,7 %.

CONCOURS 2018 : QUE DE POSTES PERDUS !

Cette session s'annonçait mal : 2600 postes de moins qu'en 2017 ! Vu les difficultés récurrentes de recrutement, le SNUEP-FSU craignait que les pertes soient plus nombreuses que les années précédentes, et le constat est sans appel : 676 postes supplémentaires sont perdus (167 à l'externe, 25 à l'interne, 484 à l'examen réservé) !

Les résultats de la dernière session « Sauvadet » sont catastrophiques, seulement 211 postes pourvus sur 695, soit 70 % de pertes ! Ces chiffres actent l'échec d'un dispositif qui n'a jamais atteint son objectif de réduction de la précarité. Dans sa volonté de réduire les effectifs de la Fonction publique, au mépris des conditions de travail et de la réussite des élèves, le gouvernement ne pourra que se féliciter de ces résultats !

FORMATION DES ENSEIGNANT-ES

VERS LA FIN DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE ?

Depuis son arrivée au ministère, Jean-Michel Blanquer n'a jamais cessé de déclarer que la formation des enseignant-es serait l'un de ses chantiers prioritaires, notamment à travers la question des pré-recrutements. Les pistes envisagées ne sont pas satisfaisantes.



© Marie-Caroline Guérin

UN PROJET TRÈS INQUIÉTANT

Au moment où ces lignes sont écrites, il n'y a toujours pas eu d'annonce officielle. Malgré tout, les choses pourraient évoluer rapidement suite aux recommandations de la Cour des comptes parues en juin dernier qui ont entraîné une réponse conjointe du MEN et du MESRI et la récente présentation du projet d'AED prérecruté-es.

Celui-ci consisterait en une adaptation du statut des assistant-es d'éducation pour permettre d'y introduire des missions pédagogiques. Il s'adresserait à des étudiant-es à partir de la L2 qui signeraient un contrat de droit public de 3 ans, s'étalant de la L2 au M1 inclus, pour un temps de service de 8 h / semaine.

ET LES CONCOURS DANS TOUT ÇA ?

Le document n'évoque jamais la question des concours. Rien de surprenant puisque le MEN veut la déconnecter dans les chantiers à venir de celle des pré-recrutements. Pour le SNUEP-FSU, ces deux questions sont intimement liées et les pré-recrutements doivent être articulés aux concours. Le SNUEP-FSU, aux côtés des autres syndicats de la FSU, combattra ce projet ministériel qui vise à faire disparaître le statut de fonctionnaire stagiaire et à terme celui des enseignant-es.

Les résultats des concours 2018 enregistrent une baisse inquiétante notamment chez les PLP : il est urgent de faire de la formation des enseignant-es une réelle priorité ! ■

Fabien MÉLANIE

ACCÈS À LA HORS CLASSE

PLUS DE PROMU-ES ET DES INÉGALITÉS EN BAISSÉ

L'année 2018 a vu le lancement du régime transitoire où les collègues promouvables n'auront pas tou-tes un rendez-vous de carrière. Premier regard sur les CAPA hors classe avec les nouvelles modalités.

Points positifs découlant de PPCR, les contingents ont augmenté (+ 120 pour les PLP) et la parité a été respectée. Les rectorats ont appliqué la circulaire ministérielle mais des disparités de pratique subsistent. Le déséquilibre entre les disciplines perdure tout comme dans les avis des chef-fes d'établissement, inspectrices et inspecteurs, créant ainsi une inégalité de traitement. Les critères de départage à égalité de barème différent d'un rectorat à l'autre, certains départageant selon l'ancienneté de service quand d'autres utilisent les anciennes notes administratives et pédagogiques. Si de nombreuses académies n'ont pas utilisé les avis d'« opposition » du/de la recteur-trice comme une forme de sanction disciplinaire, certaines s'en sont servi pour faire barrage aux collègues proches de la retraite. Le SNUEP-FSU dénonce le fait que des enseignant-es au 11^e échelon sans avis d'« opposi-

tion » n'aient pas eu un passage automatique à ce grade et demande un bonus de points supplémentaires pour ces collègues. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU ont obtenu la promotion de collègues très proches de l'âge de départ à la retraite alors que leur barème était insuffisant. Pour les années à venir, le SNUEP-FSU demande que les avis ne soient pas contingentés et qu'ils puissent être réévalués uniquement à la hausse, surtout pour les collègues ayant eu cette année un avis en baisse, « à consolider » ou « satisfaisant ».

Si les modalités d'accès à la hors classe sont moins inéquitables qu'auparavant, le SNUEP-FSU dénonce les disparités restantes. Il revendique toujours la suppression de ce grade pour un déroulement de carrière sur un grade unique à un rythme rapide et égal pour toutes et tous. ■

Pascal MICHELON

« LE SNUEP-FSU DEMANDE QUE LES AVIS NE SOIENT PAS CONTINGENTÉS ET QU'ILS PUISSENT ÊTRE RÉÉVALUÉS, UNIQUEMENT À LA HAUSSE »

MUTATIONS 2019

ÉVOLUTION DU BARÈME



Pour augmenter le nombre de mutations des titulaires sans bonification familiale, la DGRH entend donner plus d'importance à l'ancienneté de poste*. Cette évolution marque un réel changement de cap suite à l'explosion des bonifications au titre du rapprochement familial. Les collègues séparé-es de leur conjoint-e et enfants resteront prioritaires, mais un-e collègue avec de l'ancienneté de poste aura plus de chance d'obtenir une mutation. Le SNUEP-FSU n'a eu de cesse ces dernières années de demander un rééquilibrage du barème et se félicite que le ministère accède à sa demande. Il regrette que le mouvement des CPE ne bénéficie pas d'une telle mesure. L'augmentation significative du nombre de mutations passe par l'ouverture de postes et l'arrêt du recours à l'emploi de non-titulaires. ■

Mathieu LARDIER

* L'ancienneté de poste, 10 points par an et 25 pts tous les 4 ans, évoluerait à 20 pts par an et 50 pts tous les 4 ans. Parallèlement les points « éducation prioritaire » et « ex-non-titulaire » seront revus à la hausse.

MISSIONS DES PROFESSEUR-ES PRINCIPAUX

Le ministère a présenté au début de l'été un projet de circulaire pour encadrer la fonction et les missions des professeur-es principaux. Ce projet est à interpréter au regard de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui transforme profondément l'orientation dans l'Éducation nationale.

Dans ce projet, le/la professeur-e principal-e remplacerait toute l'équipe pluri professionnelle, en particulier les psy-EN dont les missions sont ignorées.

La préparation à l'orientation deviendrait un « enseignement » à part entière à la charge des professeur-es principaux. Des formations de bassin et/ou à distance sur ces nouvelles missions seront proposées aux enseignant-es. Le second professeur principal est bien entériné en terminale bac pro. Le SNUEP-FSU a dénoncé le transfert des responsabilités de personnels formés et dédiés à l'orientation, au mépris de leurs compétences, vers les professeurs principaux.

Notre intervention a aussi permis d'évacuer des tâches qui auraient beaucoup alourdi le travail des professeur-es principaux ou qui relèvent de la responsabilité des DDF – comme celle de coordinateur-trice pédagogique ou d'assistant-e au développement des partenariats avec le monde professionnel.

Au regard des difficultés accrues pour cette fonction dans la voie professionnelle, de la faible reconnaissance financière et des missions supplémentaires introduites dans cette circulaire, le SNUEP-FSU a refusé ce projet qui n'améliore en rien les conditions d'exercice liées à la fonction.

Le SNUEP-FSU a par ailleurs obtenu la réaffirmation du volontariat dans le texte afin de ne pas laisser les chef-fes d'établissement imposer cette fonction aux enseignant-es.

Sigrid GÉRARDIN

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

REFUSER LA FIN DU STATUT



« EN ATTAQUANT LE PARITARISME, LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE D'ABORD ET AVANT TOUT AUX DROITS DES PERSONNELS, C'EST À DIRE À LEUR STATUT »

Contrairement aux premières annonces d'E. Macron, le gouvernement mène un assaut nommé Action Publique 2022, brutal ravage de la Fonction publique. Pour nous endormir, il clame pragmatisme et modernisation, mais vise l'effacement progressif du service public et du statut des fonctionnaires. Il nous désarme doucement par la fin du paritarisme et le recours massif aux contractuel-les, à la précarité. Depuis un an, le dialogue social est bafoué et les corps intermédiaires sont méprisés.

Dossier réalisé par : Frédéric Allègre, Axel Benoist, Agnès Bernadou, Estelle Carrier, Bérénice Courtin, Andréa Ruggiero

Mises en place à la Libération, les instances paritaires dans la Fonction publique font partie intégrante du statut des fonctionnaires. Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté fin mai aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un plan de suppression du paritarisme afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Sous couvert de simplification, c'est une attaque sans précédent jusqu'ici jamais osée !

Le gouvernement porte un projet inacceptable qui réduit pratiquement à néant le rôle des élu-es et la défense des personnels. Ils/Elles ne seraient plus qu'informé-es pour tout ce qui concerne les mutations, les promotions et même les sanctions disciplinaires du groupe 1 dans lequel serait rajoutée l'exclusion temporaire de trois jours. Les commissions par corps seraient supprimées pour laisser place à des regroupements par catégories (A, B ou C) : exit les CAP pour les PLP !

Le paritarisme est un des éléments clé de l'action syndicale : par leur travail et leurs interventions en CAP, vos élu-es SNUEP-FSU défendent le respect des droits individuels et veillent pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.

HYGIÈNE ET SANTÉ ÉTOUFFÉES

Comme il a fait disparaître les CHS dans le privé, le gouvernement prévoit aussi la fonte des comités hygiène, sécurité, conditions de travail (CHSCT) dans les comités techniques (CT). Les CHSCT, instances indépendantes, ne sont pas acceptés par les responsables. Dans les académies et départements, les enquêtes de terrain imposent des modifications et l'administration ne peut se retrancher derrière l'ignorance. En fusionnant les CHSCT avec les CT, le risque est de voir disparaître cet outil au service de la santé de tou-ttes après moins de 10 ans d'existence. Pourtant, on peut affirmer qu'aujourd'hui la médecine de prévention de l'Éducation nationale frise déjà l'indigence !

MOINS DE PARITARISME, MOINS DE SERVICE PUBLIC

Cette réforme de la représentation des agent-es permettrait au gouvernement de mettre en place avec beaucoup plus

de facilité des concepts qui lui tiennent à cœur : un système de rémunération au mérite, managé par les chef-fes d'établissement (cf. les déclarations du Premier ministre le 1^{er} février), la fin du mouvement national et le recrutement par les recteurs-trices, les Dasen, les chef-fes d'établissement (cf. les déclarations de JM Blanquer sur le management), le recours à un nombre croissant de contrats pour plus de souplesse.

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. En attaquant le paritarisme, le gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels, c'est-à-dire à leur statut, mais aussi à une certaine conception de la Fonction publique que nous défendons, au service du public sans pression hiérarchique ou politique. Par ces actes, ce gouvernement confirme sa volonté de démanteler toutes les protections collectives dont bénéficient les individus dans notre modèle social.

Le SNUEP-FSU appelle les agent-es à réagir face à cette attaque frontale contre nos droits et appelle dès à présent à signer massivement la pétition *Pas touche aux CAP et CHSCT*. ■



LA FSU ENGAGÉE

Dans les réunions des chantiers Action Publique 2022, la FSU insiste sur le rôle indispensable que jouent les organisations syndicales dans les instances aussi bien pour les agent-es que pour le bon fonctionnement des services publics. Elle est à l'initiative dans l'intersyndicale Fonction publique : refus de siéger, adresses communes, pétition... Elle met en perspective des actions pour opposer des alternatives à porter avec les personnels.



© DR

« VÉRIFICATION DES DONNÉES, ÉTUDE DE LA SITUATION DES COLLÈGUES... LE TRAVAIL DES ÉLU-ES DU SNUEP-FSU EST FASTIDIEUX ET COMPLEXE. IL PERMET POURTANT D'OBTENIR L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE NOMBREUX COLLÈGUES. SI CE TRAVAIL N'EST PLUS POSSIBLE, LES AFFECTATIONS SERONT LE FRUIT D'UN ALGORITHME DÉNUÉ DE TOUTE DIMENSION HUMAINE. »

Frédéric Allègre,

commissaire paritaire national du SNUEP-FSU



© DR

« LORS DE LA CAPN D'ACCÈS À LA HORS CLASSE DE LA 29^È BASE (PLP À L'ÉTRANGER OU EN DÉTACHEMENT), NOUS AVONS ÉTÉ À L'ORIGINE DE L'INTERRUPTION DE SÉANCE ET DES DEMANDES DE MODIFICATIONS À L'ADMINISTRATION. SANS PARITARISME, LES MODALITÉS DE GESTION SERONT ARBITRAIRES ET OBSCURES. »

Agnès Bernadou,

commissaire paritaire national du SNUEP-FSU

RECRUTEMENTS, SALAIRES, CARRIÈRES

FRAGILISATION DES PERSONNELS ET DU SERVICE PUBLIC

Au printemps, le gouvernement a ouvert 4 chantiers pour transformer la Fonction publique : instances de dialogue social, recours accru aux contractuel·les, rémunérations individualisées et mobilité. Les premières annonces font peser de graves menaces sur le statut des fonctionnaires ainsi que sur le maintien d'un service public de qualité. La FSU et les autres fédérations syndicales de la Fonction publique ont déjà signifié leur refus de discussions dans cette optique.

EXCLUSIF

Fonctionnaires,
voici votre future
augmentation !



DAVANTAGE DE RECOURS AU CONTRAT

Alors que cette année avait lieu la dernière session du recrutement Sauvadet, la résorption de la précarité dans la Fonction publique n'est plus d'actualité. Au contraire, le gouvernement souhaite augmenter le recours au contrat. Si les textes statutaires actuels constituent un garde-fou pour limiter l'emploi de contractuel·les à certaines situations (remplacement d'agent·es titulaires, besoin saisonnier...), il est question de modifier les cadres réglementaires et législatifs pour permettre l'embauche de contractuel·les sur des besoins permanents. Le statut pourrait ainsi être contourné.

Concernant les fonctions d'encadrement supérieur, les souhaits du gouvernement

sont clairs : via des amendements déposés lors des discussions sur la loi « avenir professionnel », il a affirmé vouloir quintupler les recrutements par contrat, passant de 2 000 à 10 000 le nombre de contrats sur ces fonctions.

Le gouvernement envisage aussi la création du contrat de mission, sur le modèle du contrat de chantier institué par les ordonnances Pénicaud. Il prendrait fin au terme d'une mission. Comme pour son cousin du secteur privé, le gouvernement reste évasif sur les garanties apportées, ce qui de fait laisse présager une réduction des droits des salarié·es concerné·es.

Sans attendre ces assouplissements et ces modifications législatives, les

bilans sociaux successifs du ministère de l'EN, montrent que l'augmentation du nombre d'enseignant·es non-titulaires est déjà en en marche depuis quelques années. Si entre 2012 et 2016, le nombre de contractuel·les augmentait d'un peu plus de 4 %/an, en 2016-2017, il a augmenté de 10 % ! Et, fait déjà souligné depuis des années, ces contractuel·les demeurent surreprésenté·es parmi les enseignant·es de la voie professionnelle, en particulier dans les disciplines professionnelles. Cela va s'aggraver !

Alors que le SNUEP dans l'enseignement professionnel et plus globalement la FSU dans la toute la Fonction publique, portent la nécessité d'une réelle amélioration du recrutement et de la formation de personnels titulaires, le gouvernement répond par une précarisation des futurs personnels et, malgré le bilan négatif de Sauvadet, ne règle pas la situation des agent·es non-titulaires déjà en place.

RH DE PROXIMITÉ ?

Le ministère souhaite développer un service de ressources humaines (RH) de proximité. Des événements comme ceux du lycée Gallieni de Toulouse (en grève début 2018) ou la gestion de l'avenir des enseignant·es de GA questionnent sur sa capacité à accompagner les personnels en difficulté ou contraints à se positionner quant à leur avenir professionnel. Le SNUEP-FSU y voit là un détournement des services des rectorats et inspections académiques pour contourner les règles. Il rappelle régulièrement que certains services académiques ou départementaux comme la médecine de prévention sont trop peu développés et valorisés.

VERS UNE RÉMUNÉRATION INDIVIDUALISÉE

Le rendez-vous salarial de juin s'est avéré être un réel échec. Certes, à partir de janvier 2019, le rythme d'avancement de PPCR devrait reprendre, mais le gel du point d'indice et la journée de carence sont maintenus, la hausse de la CSG n'est pas compensée.

À ces nouvelles presque déjà attendues, s'ajoute celle de la possibilité d'une rémunération au mérite. Si le protocole PPCR avait permis de réduire, certes insuffisamment, la part du mérite lors de l'avancement de carrière ainsi que celle de l'indemnitaire, le gouvernement souhaite développer les inégalités de rémunérations par le développement de l'intéressement individuel et collectif. Une part indemnitaire modulable en fonction des résultats pourrait être introduite. Cette annonce est dramatique car elle risque de renforcer la concurrence dans les équipes et de provoquer une réelle dégradation du service public. On peut se poser la question des indicateurs de performance qui pourront être

retenus dans des secteurs où les agent-es travaillent essentiellement avec des êtres humains et s'inquiéter des conséquences pour les usager-es. Résultats aux examens ? Insertion professionnelle de nos jeunes ? Résultats à des évaluations nationales et/ou internationales ? Si ces critères ont une certaine importance dans l'enseignement professionnel public, ils ne peuvent être les indicateurs uniques de la réussite de notre mission pour laquelle un travail de longue haleine est mené avec des jeunes souvent en grande difficulté et pour lesquels les enjeux sont multiples.

Le SNUEP et la FSU soulignent l'urgence de préserver, défendre et renforcer le service public et le statut de fonctionnaire. Le recrutement de personnels titulaires, par le biais de concours, une carrière encadrée, identique pour toutes et tous et une rémunération revalorisée, déconnectée de toute évaluation : voici les conditions pour assurer un service public de qualité sur tout le territoire. ■

SALAIRES MOYENS DES ENSEIGNANT-ES EN 2015 APRES 15 ANS D'EXPERIENCE

PAYS DE L'OCDE	SALAIRE ANNUEL MOYEN
Lettonie	8 871,66 USD
Slovaquie	17 930,08 USD
Rép. Tchèque	19 403,17 USD
Hongrie	21 129,75 USD
Grèce	25 076,81 USD
Pologne	25 374,85 USD
Israël	27 036,28 USD
Chili	28 275,58 USD
Turquie	30 408,00 USD
Colombie	32 686,03 USD
Italie	37 807,11 USD
France	37 930,32 USD
Slovénie	38 953,92 USD
Portugal	39 128,61 USD
Suède	43 270,68 USD
Moyenne	45 146,93 USD
Costa Rica	45 441,90 USD
Nle Zélande	46 272,75 USD
Finlande	47 252,28 USD
Espagne	48 336,48 USD
Corée	48 946,95 USD
Japon	50 635,94 USD
Norvège	52 082,82 USD
Autriche	52 129,92 USD
Mexique	53 967,73 USD
Irlande	58 040,32 USD
Australie	59 424,69 USD
Danemark	60 956,34 USD
USA	61 327,48 USD
Canada	65 621,02 USD
Pays-Bas	69 268,14 USD
Allemagne	78 578,61 USD
Luxembourg	113 135,62 USD

Source : date.scole.org

**10 %**

UN·E ENSEIGNANT·E EN LYCÉE PROFESSIONNEL SUR DIX EST NON-TITULAIRE SOIT DEUX FOIS PLUS QU'EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE. CE TAUX A AUGMENTÉ CES 4 DERNIÈRES ANNÉES. DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE, MALGRÉ LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT, TOUT EST DÉJÀ FAIT POUR RENFORCER LA PRÉCARITÉ DES PROFESSEUR·ES.

CAPA TOULOUSE**TEMPS PARTIELS RÉTABLIS**

En audience FSU le 17 janvier dernier, le secrétaire général du rectorat a annoncé que les temps partiels sur autorisation seraient refusés en lettres-histoire, lettres-anglais et maths-sciences.

Le 15 juin, une CAPA a traité 9 contestations de ces refus. Le SNUEP-FSU a mis en garde le DRH : ces refus allaient dégrader les conditions de travail et augmenter de facto les absences pour burn-out. En effet, 8 collègues, à 80 % en 2017, se voyaient refuser cette même quotité pour 2018. Un enseignant à temps plein en 2017 faisait une demande pour des raisons de santé, refusée également.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU ont argumenté pour obtenir la validation de 4 temps partiels et la mise en attente de 2 situations, pour avis du proviseur dans un cas et du médecin statutaire dans l'autre. Ils suivent ces situations en cours pour les faire aboutir positivement.

Les CAPA sont utiles, défendons-les. ■

UN SERVICE PUBLIC
EXEMPLAIRE DANS LA
GESTION DU PERSONNEL



© Olivier Salerno

ÉDUCATION

QUAND NEUROSCIENTISME ET ÉDUCATION NATIONALE FONT BON MÉNAGE...

La création par le ministre Blanquer d'un nouveau Conseil scientifique avec à sa tête Stanislas Dehaene¹, grand « promoteur » des neurosciences dans les médias, est-elle une si bonne nouvelle ?

Cette nomination risque d'imposer une nouvelle pédagogie fondée avant tout sur les « preuves » statistiques et non sur la diversité des expériences, la prise en compte de l'imaginaire, de la création et les éléments du contexte socio-culturel... Depuis des années, nos gouvernements successifs tentent d'imposer à la psychiatrie les résultats de la science statistique. L'EN avec la nomination de Dehaene courtise également cette tendance appliquée sans recul, ni possibilité de (re)mise en question. Le « collectif des 39 », composé notamment de psychiatres, de psychologues cliniciens, d'infirmier-es ou encore d'enseignant-es des 1^{er} et 2^d degrés et du supérieur avait déjà alerté en 2014 et 2016 sur la posture de la Haute

Autorité de Santé qui escamotait les notions de diversité et de pluralisme. Dans son communiqué du 28 janvier 2018, il déclarait : « cette H.A.S est un outil dévastateur du soin en psychiatrie et combien les liens de subordination entre administration et pratique clinique sont toxiques tant pour les soignés que pour les soignants. D'autant que la connivence entre sciences et politique, l'histoire nous a appris qu'elle est fondamentalement dangereuse ». Or, en se parant de « neutralité scientifique », le mouvement des neurosciences cognitives convoque précisément un projet très politique... Implantées désormais à l'EN, les neurosciences cognitives pourraient bien écartier volontairement les éléments du

contexte socio-culturel de nos jeunes et les expériences pédagogiques des enseignant-es au nom d'une seule et bonne méthode : celle de la catégorisation et de la déshumanisation statistique engendrées par le seul exercice des chiffres. Lors d'une conférence-débat Gérard Pommier² expliquait : « la psyché humaine échappe heureusement à la tyrannie des chiffres et des statistiques ». Il met en garde sur l'une des conséquences de l'introduction des neurosciences dans les écoles, collèges et lycées : « Testés dès le plus jeune âge les enfants et jeunes sont prisonniers d'un seul mode : celui de la classification. Classification scolaire, classification sociale, classification psychologique ». Le danger de cette pratique systématisée serait alors le pilonnage permanent de la subjectivité, l'abolition de la mixité sociale et l'effacement progressif de plusieurs dimensions essentielles de l'être humain : la rêverie, la création, l'imaginaire et la singularité... dimensions qui toutes participent au socle même de nos enseignements... ■

Élise SAINSON

1- Spécialiste de psychologie cognitive au Collège de France
2- Professeur des universités, éminent psychiatre et membre du Collectif des 39, conférence débat à la Maroquinerie à Paris en février dernier

MUNICIPALITÉS FN

Contre les extrêmes droites, le combat continue !

L'Observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite¹ s'est réuni le 31 mai à Paris pour faire un premier bilan et envisager des perspectives. La majorité des présent-es étaient de la FSU. Parmi les constats alarmants et inquiétants, ce sont la multiplicité des coups portés par l'extrême droite dans son ensemble et la violence politique qui en découle. Un tableau noir des villes dirigées par les édiles FN a été dressé. Par exemple Orange, gérée depuis 20 ans par l'extrême droite, illustre les vieux thèmes frontistes repris par la classe politique locale (sécurité, immigration, chômage). Derrière des discours pseudo-sociaux, avec des mots dévoyés (laïcité, social, peuple), se cachent des pratiques racistes, qui rejaillissent dans un contexte social et politique réactionnaire. Les nombreux témoignages des militant-es ont permis d'échanger et de partager les analyses sur nos lieux de travail et de vie. Comment fédérer nos résistances ? Quelles ripostes unitaires ? Autant de questions qui illustrent nos difficultés à relancer ce combat pour redonner des perspectives d'espoir. Les prochaines élections (européennes en 2019 et municipales en 2020) doivent être l'occasion de reconquérir les villes perdues et de proposer des alternatives fondées sur la solidarité et l'ouverture. ■

Olivier BAUDOIN

1- Créé en décembre 2013 par des organisations syndicales : CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL



POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SECTION SNUEP POUR LES PLP

Restructuré depuis deux ans avec une équipe stable et motivée, le SNUEP-FSU Polynésie prend aujourd'hui toute sa place dans la FSU Polynésie Française.

Présent au comité technique paritaire (CTP), il y défend l'enseignement professionnel en demandant clarté et équité lors des mutations des collègues, mais aussi le classement des LP en éducation prioritaire et les moyens qui vont avec, ainsi que l'implantation et la pérennité des CETAD (Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement). Ces petites structures de formation professionnelle, implantées dans la plupart des collèges des îles éloignées, permettent de répondre à une réalité géographique, économique et culturelle pour

une partie de la jeunesse polynésienne, souvent la plus fragile.

En interpellant le cabinet du ministre, le SNUEP-FSU Polynésie lutte pour la reconnaissance des missions des PLP sur nos îles et le paiement des indemnités afférentes telle l'ISS PRO (400 € annuel), dispositif dont la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie sont toujours exclues. Enfin, le SNUEP-FSU Polynésie, en toute clarté et transparence aide, accompagne et renseigne les collègues nouvellement nommés sur le territoire où voulant obtenir leur mise à disposition. ■

Le secrétariat académique

QUE FAIT LE SYNDICAT ?

EN ACTION À TOUS LES NIVEAUX

Le quotidien du SNUEP-FSU se conjugue du local au national, des audiences dans les établissements aux instances ministérielles. La multiplication des réformes impose des décryptages précis et poussés. Nos analyses et propositions sont d'autant plus pertinentes qu'elles reprennent le vécu sur le terrain des collègues. Par leur présence dans les établissements, quel que soit leur niveau de responsabilité, les militant-es sont en prise directe avec la réalité et animent des réunions d'information, mais aussi des stages... Ainsi, le SNUEP-FSU porte la parole des professeur-es de lycée professionnel, titulaires ou non, stagiaires...

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle engagée par le gouvernement, le SNUEP-FSU amplifie les échanges avec les collègues. Nos responsables multiplieront les rencontres lors de stages et instances dans les académies, les départements. ■

Axel BENOIST

Mes conditions de travail, j'en pense quoi ?



Je participe à l'enquête



LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



CONDITIONS DE TRAVAIL

Trop peu d'études portent sur les PLP. C'est pourquoi, notre syndicat est partie prenante de l'étude sur le parcours des PLP de plus de 50 ans menée par un laboratoire de l'université Lyon 2. En parallèle, le SNUEP-FSU a lancé une enquête fouillée sur les conditions de travail des PLP fin août.

Imposer au ministère la prise en compte des conditions de travail sur le terrain devient plus que nécessaire. Le SNUEP-FSU a lancé une enquête propre aux PLP à compléter et faire compléter sur www.snuep.fr.



Manifestation à Papeete le 10 octobre 2017 - © DR

« DANS MON LP, ON ORGANISE UNE HIS TOUS LES MOIS ET CETTE RÉGULARITÉ IMPLIQUE UNE PRÉSENCE FORTE ET RÉPOND À UNE ATTENTE DES COLLÈGUES. ON INFORME SUR LES RÉFORMES EN COURS ET ON ÉCHANGE AUSSI SUR LE QUOTIDIEN DANS L'ÉTABLISSEMENT. »

Vanessa Neuville,
PLP Biotechnologie SE dans le Loiret

« NOUS AVONS MENÉ BEAUCOUP D'HIS ET CONSTATONS QUE LA RÉFORME PROVOQUE DE TRÈS FORTES INQUIÉTUDES CHEZ L'ENSEMBLE DES COLLÈGUES. NOUS CONTINUONS À EN DÉNONCER LES EFFETS NÉGATIFS POUR CONSTRUIRE AVEC ELLES ET EUX DES PROPOSITIONS ET LES MOBILISATIONS À VENIR. »

Géraldine Jousseume,
PLP Lettres-HG en Gironde

ÉVOLUTION DU CAP

Le ministre a annoncé la possibilité pour les élèves de suivre le cursus CAP en 1 an, 2 ans ou 3 ans. Le SNUEP-FSU a rappelé l'existence de parcours adaptés permettant aux jeunes déjà diplômé-es de suivre des cursus en 1 an. Le ministre n'envisage pas de pérenniser les classes à public désigné pour les jeunes sortant de Segpa ni le dispositif y permettant un recrutement à effectifs réduits. Par conséquent, dans les mêmes classes seront scolarisé-es des élèves préparant le CAP sur des durées différentes, et ces classes seront aussi chargées que les autres. Après le mixage des parcours et des publics, il impose aux jeunes et aux personnels le mixage des temps de parcours ! Le SNUEP-FSU dénonce ce choix politique qui permettra, là aussi, au ministère de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles.

Le SNUEP-FSU rappelle que les classes de CAP accueillent aussi des jeunes en situation de handicap, en plus de jeunes en situation de difficultés scolaire et sociale. Il est irresponsable du point de vue des familles et de la profession de renvoyer la responsabilité de l'échec de ces jeunes aux enseignant-es. Le SNUEP-FSU demande que des classes spécifiques soient créées pour les jeunes bénéficiant d'un parcours en 3 ans et pour que des personnels formés accompagnent tous les jeunes relevant du handicap lors de leur inclusion partielle en classe.

Sigrid GÉRARDIN



Lycée E. Lemonnier, Paris © Marie-Caroline Guérin

ÉVALUATIONS NATIONALES EN 2^{DE}

QUEL OBJECTIF POUR LES ÉLÈVES ET LES PROFS ?

Si les mesures de la réforme Blanquer de la voie professionnelle sont surtout prévues pour la rentrée scolaire 2019, c'est dès ce mois de septembre 2018 que s'applique l'évaluation d'entrée en seconde dans les 3 voies du lycée.

QUE DIT LE MINISTÈRE ?

Cette évaluation est présentée comme étant d'envergure, pour améliorer l'accompagnement des élèves en identifiant leurs besoins. Elle est menée conjointement par la DEPP et la Dgesc¹ et s'ajoute, de leur propre aveu, à « l'évaluation quotidienne ». Leurs objectifs sont à la fois de « mesurer » les forces et faiblesses des élèves pour un usage pédagogique à destination uniquement locale, mais aussi d'améliorer le diagnostic du système éducatif. Cette évaluation sera standardisée et sera menée en maths et en français. Il y aura 2 séquences de 50 minutes avec un processus adapté à chaque voie pour la seconde, la première séquence étant commune aux élèves des 3 voies du lycée. Notons que les apprenti-es ne seront pas évalué-es, le MEN déclarant que cela serait « trop compliqué »...

Des informations sur le type d'items et ce qui fera l'objet d'une mesure statistique étaient censées être mises à disposition des équipes... mi-août !

DES QUESTIONS EN SUSPENS

Le SNUEP-FSU n'est pas systématiquement réfractaire à toute forme d'évaluation nationale, dès lors qu'elle est empreinte de rigueur scientifique. Cette évaluation d'entrée en seconde ne doit pas remettre en cause la validation du socle ni

surtout le DNB. Par ailleurs, les moyens, notamment informatiques, des établissements pour cette évaluation ne sont pas équitables, en particulier en matière de maintenance. Le dispositif risque d'ailleurs d'être biaisé par l'usage même de l'informatique. En outre la concentration sur deux matières poussera facilement les proviseur-es à mobiliser l'AP au profit des seuls français et mathématiques.

LES DANGERS À TERME

D'autres questions se posent. Compte tenu du contexte de la réforme de la voie professionnelle, et des seules matières visées, une exploitation des résultats à l'appui d'une vision utilitariste de l'enseignement général est à craindre, le ministère semblant vouloir se contenter du « Lire Écrire Compter ».

Enfin, le SNUEP-FSU ne pourrait accepter que cette évaluation initiée pour un accompagnement pédagogique ne se transforme, à terme, en une évaluation des enseignant-es à travers le prisme des « progrès » réalisés (ou non) par leurs élèves. ■

Franck FÉRAS

1- DEPP : la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance est un service statistique ministériel.

Dgesc : la direction générale de l'enseignement scolaire dépend directement du ministère

LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FRAGILISATION DU FINANCEMENT ET DE L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Depuis sa présentation en Conseil des ministres le 27 avril dernier, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a subi des évolutions qui affectent fortement nos établissements et soulignent une impréparation déplorable du gouvernement, alors que les conséquences peuvent être lourdes.



Lycée H. Buisson, Vierzon © Patrick Bernard

RÉFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : UNE IMPROVISATION TOTALE

Lors des navettes parlementaires, une contribution spécifique a été envisagée pour remplacer les 23 % de la part hors quota. Cette dernière permettait le financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage, tels que celles des LP (450 millions d'euros pour les niveaux V et IV). Dans la plus grande impréparation, cette contribution a été créée puis supprimée, son montant variant d'une semaine à l'autre. Des exonérations de cette taxe, dont bénéficient certains employeurs, ont été créées puis supprimées, de nouvelles catégories d'organismes éligibles ajoutées...

Face à un tel amateurisme, le suivi des évolutions a été difficile mais une chose est certaine : les LP auront moins de financement ! Le gouvernement va réduire de 10 points l'enveloppe du barème pour la limiter à 13 %. La loi permet aussi de puiser dans le barème une part pour des « subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique » et certains organismes comme les écoles de la 2^{de} chance, les écoles de production, les

établissements privés du 2^d degré à but lucratif pourront désormais recevoir des fonds sur l'intégralité du barème. Alors que restera-t-il pour les élèves les plus fragiles, ceux et celles que nous formons dans nos LP ?

Cette baisse, qui est une vraie injustice, constitue un nouveau coup dur pour les LP et confirme que le gouvernement maintient sa volonté de démanteler toujours plus la formation professionnelle scolaire. ■

Frédéric LALANNE

Jérôme DAMMERY

LREM RÉINVENTE LA CLASSE DE 3^E « PRÉPA-PRO »

Les député-es LREM viennent de « créer » une classe 3^e « prépa-métiers ». Dans l'article 8 bis de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », ils/elles créent pour les élèves « volontaires » et relevant de la dernière année de collège, une classe dont l'objectif est de préparer à une orientation vers « la voie professionnelle et l'apprentissage ». Centrée sur la découverte des métiers, l'organisation de cette classe devrait être fixée par décret. En bref, une nouvelle 3^e PEP ou « prépa-pro » qui peut être implantée en CFA. S'agit-il donc simplement d'en changer le nom ou plutôt d'en revoir l'intégralité du fonctionnement ?

En tout état de cause, deux ans à peine après la mise en œuvre de la classe de 3^e PEP, le ministère de l'Éducation nationale devra rouvrir ce dossier.

Le SNUEP-FSU sera, comme à son habitude, extrêmement vigilant et ne manquera pas cette occasion pour dénoncer le manque de moyens alloués à ces classes. Il portera également ses propositions pour améliorer leur fonctionnement actuel, comme par exemple davantage de cours à effectifs réduits, notamment la découverte professionnelle qui doit être de 6 heures effectives sur des plateaux techniques en LP.

UNITÉS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE DANS LES LP

Pour développer l'apprentissage à moindre coût, le gouvernement veut implanter des UFA dans tous les LP. Les recteurs et rectrices exercent un chantage sur les proviseur-es pour imposer des UFA en contrepartie de financement par la taxe d'apprentissage. L'ouverture des sections d'apprenti-es en concurrence avec les formations scolaires risque de contraindre au mixage des publics, même si cela détériore les conditions d'études des élèves.

Ce choix politique est désastreux : pour le SNUEP-FSU, les formations proposées sous statut scolaire permettent une meilleure sécurisation du parcours des jeunes avec un taux d'accès au diplôme plus élevé.

Frédéric LALANNE

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

DES GRILLES HORAIRES ÉLÈVE A MINIMA !

Sans la moindre concertation, le ministre a présenté les nouvelles grilles horaires de CAP et de bac pro. Après la réforme de 2009 supprimant un an de formation, il récidive en s'attaquant de nouveau au temps de formation des élèves.

Lycée E. Lemonnier, Paris © Marie-Caroline Guérin



Il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser qu'avec une diminution du temps scolaire de l'ordre de 11 % en CAP et de 13 % en bac pro, cette réforme se fera sans suppression de postes. Si cette réforme, avant tout idéologique, est appliquée, elle aura de graves conséquences. Avec moins de formation théorique, les possibilités de poursuite d'études seront réduites et l'insertion professionnelle fragilisée.

CAP ET BAC PRO : MÊMES LOGIQUES

- **Globalisation de certains enseignements** (PSE, éco-gestion, éco-droit) dans le volume horaire des enseignements professionnels. Comme ce fut le cas pour le « dessin construction » en 2009, cela impliquera des suppressions de postes dans ces disciplines.
- **Injonction sur les pratiques pédagogiques** prétendues innovantes, « marque de fabrique » de J-M. Blanquer, avec l'introduction de la co-intervention en maths et en français pour soi-disant mieux contextualiser ces enseignements. C'est autant d'heures en moins pour ces disciplines comme pour l'enseignement professionnel puisqu'une heure en co-intervention n'est jamais égale à la somme d'une heure de

maths (ou de français) et d'une heure de professionnel.

- **Augmentation des marges d'autonomies** des chef-fes d'établissement. L'accompagnement passerait ainsi à 3,5 h/semaine sans garantie que tout soit assuré par les enseignant-es. Les heures pourraient être proposées aux AED ou à des intervenant-es extérieurs pour travailler sur l'insertion professionnelle des jeunes. ■

Jérôme DAMMEREY

DES REVENDICATIONS À FAIRE VALOIR

Imposer une grille horaire unique avec des volumes horaires annualisés et un nombre de semaines de PFMP dépendant de la spécialité n'est rien d'autre qu'une manière de récupérer des heures d'enseignement sur le dos des élèves.

Le SNUEP-FSU demande des grilles horaires hebdomadaires indépendantes du volume de PFMP. Toutes les disciplines doivent être fléchées avec un volume horaire élève qui leur est dédié. Le SNUEP-FSU demande que la co-intervention se fasse sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues par le projet ministériel doivent être réintégrées en maths et en français. Un volume horaire complémentaire doit être prévu pour ce type d'enseignement. Le SNUEP-FSU demande que les 3,5 heures d'AP soient rendues aux disciplines pour offrir a minima 2 heures de LV1 et 2 heures de LV2 ou de sciences par semaine. Il réclame l'abondement des volumes horaires en Français-HG-EMC, en enseignement professionnel ou en EPS pour maintenir le volume actuel en CAP comme en bac pro. Le volume d'Arts appliqués doit être porté à 2 heures pour tou-ttes.

L'accompagnement des élèves ne doit plus être externalisé. Il doit redevenir partie intégrante du cours. Il doit être favorisé par la mise en place de seuils de dédoublement permettant la généralisation du travail à effectif réduit.

VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE ÉLÈVE EN BAC PRO

	2 ^{de} (6 semaines PFMP)	1 ^{re} (8 semaines PFMP)	T ^{le} (8 semaines PFMP)
Professionnel (dont PSE et Eco-Droit/Eco-Gest)	15 *	15**	15***
Français-HG-EMC	3,5	3	3
Mathématiques	1,5	2	1,5
LV1	2	2	2
Sciences ou LV2	1	1	1,5
Arts Appliqués	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3,5	3,5	3,5
Total	30	30	30

* dont co-intervention (1 h en français, 1 h en maths/sciences)

** dont co-intervention (1 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 heures projet

*** dont co-intervention (0,5 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 heures projet

Retrouvez la grille horaire CAP et les comparatifs avec les grilles actuelles sur www.snuep.fr

HISTOIRE GÉOGRAPHIE EMC

UNE RÉFORME UTILITARISTE, LA FIN D'UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ ?

IRIS NAGET est professeure de lycée professionnel en Lettres-Histoire-Géographie au LPO Louise Michel dans le Val-de-Marne. Membre de la commission lycée professionnel et vice-présidente de la commission régionale IDF de l'Association des professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG), elle dépeint la vision de l'association sur la réforme en cours et sur ses propositions.



© DR

QUELLE APPRÉCIATION PORTE L'APHG SUR LES MESURES CONCERNANT L'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET L'EMC ?

L'APHG s'étonne de la perte sèche horaire proposée en baccalauréat professionnel : 4 h/semaine en 2^{de}, Français compris, puis 3 h en 1^{re} et T^{le} contre actuellement 4,5 h/semaine sur les trois niveaux. Les heures proposées en co-animation ne compensent pas cette perte, et ne sont en outre pas destinées à cela. En CAP, le volume horaire serait réduit à seulement 2 h par semaine. Cette mesure semble en contradiction avec la valorisation des savoirs fondamentaux annoncée par le ministre et nous laisse perplexes quant à son efficacité, en vue d'une « formation d'excellence ».

De même, la création d'une Prépa BTS, pour les titulaires du bac pro, semble affirmer indirectement le choix délibéré d'un allègement des programmes en histoire-géographie. La suppression du diplôme intermédiaire (BEP ou CAP) et son remplacement par des épreuves anticipées du baccalauréat entraîneraient de facto une disparition de l'HG en terminale.

Le risque, qui semble être assumé dans la réforme, est alors de marquer distinctement les inégalités entre les voies d'enseignements, créant ainsi un bac à deux vitesses et stigmatisant toujours davantage la voie professionnelle qui concerne tout de même plus d'un tiers des bachelier-es !

Enfin, les professeur-es méritent de ne pas être considéré-es comme une variable d'ajustement pour des économies de postes. L'introduction de la mixité de publics avec des UFA et du Greta au sein des classes est pédagogiquement intenable : les enchaînements très imbriqués des PFMP des élèves de bac pro, de Greta, et des apprenti-es annualiseraient le travail des enseignant-es.

Y aura-t-il disparition du BEP au profit de CCF, comme nous le redoutons à l'APHG depuis quelques années ? Là encore, on assisterait à une rationalisation du temps de travail, au détriment de la qualité d'une formation devenant toujours plus superficielle : n'oublions pas que l'enjeu pédagogique du BEP est aussi d'entraîner au baccalauréat et que l'épreuve ponctuelle légitime l'importance de l'histoire-géographie dans un examen national. Outre cela, peut-on craindre une remise en cause du statut du PLP pour se voir ranger dans la catégorie d'agent-es territoriaux ?

SELON L'APHG, QUELLE EST LA FONCTION DES SAVOIRS GÉNÉRAUX, NOTAMMENT EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET EMC, DANS LA FORMATION DES JEUNES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

L'histoire-géographie participe pleinement à la formation citoyenne des élèves de LP. Nous avons la chance, en LP, de pratiquer l'interdisciplinarité : elle permet d'entraîner l'élève à la contextualisation et d'aborder le Temps et l'Espace dans une réflexion individuelle, critique et concrète.

Placer les savoirs généraux comme une simple finalité professionnelle est en revanche dangereux car réducteur pour l'élève en voie professionnelle : elle situe l'apprentissage dans une fausse perspective utilitaire au lieu de développer son appétence intellectuelle et sa curiosité. N'oublions pas que, par exemple, la philosophie n'est pas enseignée en lycée professionnel : or, dans l'apprentissage de l'EMC et en interdisciplinarité, nous, professeur-es de Lettres-Histoire, arrivions tant bien que mal à réparer ce manque. Nos élèves sont avant tout des adolescent-es en pleine réflexion, des citoyen-nes en devenir : nous devons développer leur esprit critique par des connaissances.

QUELLES PROPOSITIONS L'ASSOCIATION PORTE-T-ELLE POUR AMÉLIORER LA FORMATION INITIALE DES JEUNES DE LP ET LEURS CONDITIONS D'ÉTUDES ?

Nous souhaiterions, au contraire du projet gouvernemental, le maintien du volume horaire actuel, notamment la prise en considération des élèves allophones en difficulté par la création de structures adaptées de mise à niveau en compétences langagières. Le rétablissement de la passerelle en première par le diplôme intermédiaire est souhaitable ainsi que le maintien d'épreuves de bac en terminale.

Faire l'impasse sur les difficultés des élèves est le meilleur moyen de creuser les inégalités de savoirs et d'empêcher toute possibilité de promotion intellectuelle (le BTS ou la poursuite des études en Licence pro, par exemple).

Nous demandons ainsi à être reçus par le ministre afin d'établir une véritable concertation, et à participer aux discussions dans le cadre des futurs programmes. ■

Entretien réalisé par Axel Benoist

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10 %** sur votre cotisation auto 2018, ainsi que **d'un remboursement de 50 € ou 100 €** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant